

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ / MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Avis du Département sur le projet de périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) concernant la Métropole d'Aix-Marseille-Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A émis un avis favorable sur le projet de périmètre du Schéma de Cohérence Territoire (SCoT) concernant la Métropole d'Aix-Marseille-Provence transmis pour avis par Monsieur le Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône.

Ce rapport est sans incidence financière.

A l'unanimité
M. VERANI s'abstient.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée